

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27-11-2023

N°85-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 21/11/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Nicolas BOUREAU, Annie RENOUF, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Roger GOMET, Stéphane CHAIGNE, Joseph BERNARD, Frank RABILLE, Karine GAZEAU, Romain TESSIER, Véronique DESMARICAUX,

Absents ou excusés :

Laure de MAISONNEUVE, Sylvie LEBON

Secrétaire : Annie RENOUF

**85-2023 : CONVENTION PRESTATION PAIE AVEC LE CENTRE DE GESTION
DE LA VENDEE**

La commune de POIROUX adhère à la prestation « paie » du Centre de Gestion de la Vendée. La convention actuelle arrivant à échéance au 1er janvier prochain, Le centre de gestion a proposé de conclure une nouvelle convention valable 1 an et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- décide de renouveler l'adhésion de la commune à la prestation paie du centre de gestion de la Vendée à compter du 01^{er} janvier 2024, cette convention étant renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme au registre en mairie

Le 15/12/2023
Le Maire,
Edouard de La BASSETIERE


